



Le Fenouiller, le 23 septembre 2026

CONVOCATION
(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil municipal se réunira le :

Mardi 29 septembre 2026 à 19h00
Salle polyvalente du complexe sportif

ORDRE DU JOUR

Les dossiers sont consultables auprès de la Direction Générale des Services, aux jours et heures ouvrables de la mairie.

DELIBERATIONS

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026
- 1. Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions suite à son retrait de délégations
- 2. Réduction du nombre d'adjoints au maire
- 3. Modification du tableau des indemnités de fonction des élus

Affaires générales

4. Nouvelle dénomination du stade municipal des Barrières : Stade Jacques Renaud
5. Désignation de référents déontologues
6. Désignation des représentants de la commune auprès de Vendée Expansion – SPL
7. Election des délégués de la commune au Conseil Local Vendée Eau « Vie et Jaunay »
8. Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT
9. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP GEO Vendée
10. Convention de mise à disposition de moyens pour l'accueil d'un Docteur junior
11. Proposition d'abandon du projet de restructuration du complexe sportif communal

Finances - Marchés Publics

12. Décision budgétaire modificative n° 1 – Exercice 2026 – Budget Ville
13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Combattants du Fenouiller
14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Nature et Vie Vendée
15. Versement d'un fonds de concours au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour le financement des travaux d'eaux pluviales urbaines – Route de St Révérend

Ressources Humaines

16. Validation de la nouvelle trame de l'entretien professionnel des agents
17. Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et modification du tableau des emplois permanents

18. Création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur des Services Techniques – Agent de maîtrise
19. Adhésion à la prestation « Missions Temporaires » du CDG 85
20. Adhésion à la prestation « Gestion du risque chômage » du CDG 85
21. Recrutement d'un coordonnateur communal dans le cadre du recensement général de la population 2027
22. Débat post élection sur la protection sociale complémentaire

Vie Associative

23. Approbation d'une nouvelle convention-cadre relative à la mise à disposition gracieuse de locaux et d'équipements municipaux aux associations

Culture – Animation locale

24. Festival intercommunal « Pourquoi Pas ? » - Convention de partenariat pour l'accueil du spectacle *Créatures*
25. Participation de la commune à l'évènement « La Joséphine 2026 » - Autorisation de signer la convention de participation
26. Convention de prêt de matériel évènementiel communautaire avec le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

Jeunesse

27. Adoption du nouveau règlement du Conseil Municipal des Jeunes

Voirie – Urbanisme

28. Acquisition à titre gracieux d'un délaissé de voirie – AH N° 494
29. Acquisition à titre gracieux d'un délaissé de voirie – AL N° 39
30. Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle – AH N° 542

Transmis pour information :

- Décisions municipales n° DEC2026-032 à DEC2026- 047 communiquées dans leur intégralité avec la convocation et la présente note de synthèse globale.

Questions Orales

En application du Règlement Intérieur modifié du Conseil Municipal, le texte des questions orales doit être adressé au maire 48 heures au moins avant la séance du conseil municipal, ou le jeudi si la séance a lieu un lundi soir.

Elles sont à adresser à l'adresse suivante : dgs@lefenouiller.fr.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, mes meilleures salutations.

 **Walter SCHOEPFER**
Maire du Fenouiller

PJ : Notes de synthèse et ses annexes- Décisions municipales susvisées - Pouvoir en cas d'absence